



Rougemont – Le – Château, le 7 janvier 2021

Comité syndical du 21 janvier 2021

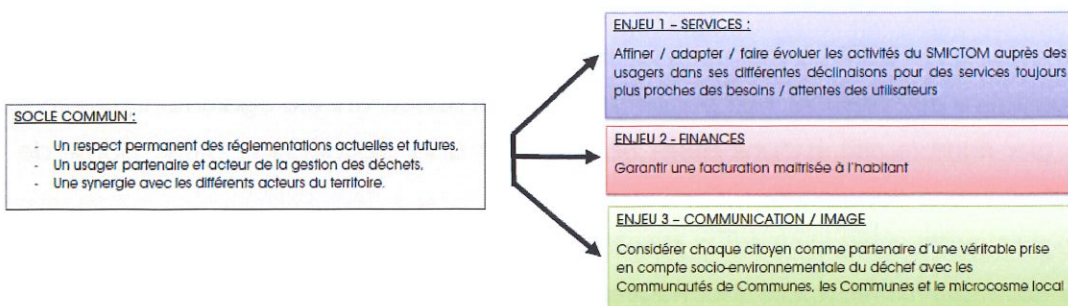
Rapport d'orientation budgétaire 2021

Préambule

L'ensemble des actions et des investissements proposé dans le présent Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 s'inscrit pleinement dans le plan de mandature 2020-2026.

Un service efficient respectueux de notre environnement POUR TOUS & PAR TOUS

Un socle commun, 3 enjeux



En harmonie avec notre amie l'Abeille !



Le débat sur le budget prévisionnel 2021 a déjà eu lieu sans être formalisé sous la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), au moment de la construction de l'appel de fonds 2021 voté le 12 novembre 2020.

I - Contexte règlementaire

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, d'un débat relatif aux orientations budgétaires.

Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs).

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'aux communes membres.

II: Eléments contextuels du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire en ligne avec la COVID - 19.

Malgré cela, le SMICTOM a maintenu les services auprès de la population de la manière la plus qualitative que possible. Nos performances en tri sélectif ont été également maintenues grâce aux nombreuses actions mises en place et à la digitalisation d'une partie de la sensibilisation à la population.

Cependant, cette crise sanitaire a amplifié les difficultés déjà existantes sur les filières de reprise des matières recyclées secondaires et la vente des matières recyclées générant de plus en plus de difficulté pour évacuer les matières des centres de tri y compris à des valeurs nulles.

Pour rappel, le contexte national et international en matière de gestion des matières recyclables est compliqué. En effet, les cours des matières premières secondaires connaissent des chutes conséquentes de leur valeur, du fait notamment, de la fermeture de marchés asiatiques, de la saturation des exutoires français et européens.

De ce fait, nos recettes baissent encore en 2020 mais ce constat n'entame en rien notre nécessité de recycler, de promouvoir la réutilisation et le réemploi, mais aussi de former et d'informer les usagers.

En parallèle, la fréquentation des déchèteries a été légèrement en baisse avec certains tonnages à la baisse qui de facto auront un impact sur le soutien financier de certains éco-organismes.



Pour 2021, les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement reprennent les éléments présentés en comité syndical du 12 novembre 2020 lors de la validation de l'appel de fonds aux communautés de communes adhérentes.

Le ROB prend donc en compte les éléments suivants :

- Le plan de mandature,
- Les incertitudes sur les reprises des matières recyclées,
- L'augmentation de la TGAP déchets sur les produits incinérés à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Les inconnus sur les taux de tva applicables sur les différentes prestations déchets à compter du 1^{er} janvier 2021 et cela jusqu'à la publication de la circulaire d'application attendue au cours du 1^{er} trimestre 2021,
- L'évolution des formules de révision des marchés publics à la hausse,
- Les modifications des contrats de soutien des éco-organismes.

Le budget prévisionnel 2021 doit être encore plus prudentiel que les années précédentes.

Par ailleurs, le sujet de la saturation du SERTRID et de la venue de Pays Montbéliard Agglomération reste d'actualité.

A la date de rédaction du présent rapport d'orientations budgétaires 2021, les comptes 2020 n'ont pas encore été clôturés. Il n'est donc pas possible de fournir des éléments stabilisés sur le CA 2020.

III – Rappel des orientations prises pour l'appel de fonds 2021 (voir page 2021-01-21-06_21012021-DE)Régularisation aux Comcom sur l'appel de fonds 2020 :

	Appel fonds 2020	Régul 2020	
CCRC	1 356 888.40 €	-27 898.25 €	Remboursement du SMICTOM à la Comcom
CCD	1 439 899.25 €	-25 175.55 €	Remboursement du SMICTOM à la Comcom
CC Vosges Sud	1 816 596.20 €	-6 086.55 €	Remboursement du SMICTOM à la Comcom
TOTAUX	4 613 383.85 €	-59 160.35 €	

Il est également rappelé la décision du passage à 12 levées annuelles au lieu de 6 par semestre impactant les masses facturées 2020 des Comcom. Les levées supplémentaires au-delà de 12 (sauf producteurs ayant déjà atteint les 12 levées au 1^{er} semestre 2020) seront retrouvées en recettes lors de la campagne de facturation du 1^{er} semestre 2021 des Comcom réalisés par le SMICTOM pour le compte des Comcom.

Appel de fonds 2021:

- Dépenses

Hors smictom mag et site internet, le montant des actions en prévention est inférieur de 2250 euros par rapport à 2020. 15 000 euros sont notamment prévus pour les animations dans les structures locales.

Concernant les frais de fonctionnement au global, les membres de l'exécutif ont décidé de maintenir, pour 2021, ceux-ci à 963 000 euros soit un montant identique aux années 2019 et 2020.

A l'identique des années précédentes, les formules de révision des marchés publics (collecte et tri) connaissent une forte hausse augmentant de facto nos dépenses. Vu la crise sanitaire actuelle, il est certain que les indices de révision, au 1^{er} janvier – date légale de révision des marchés – subiront encore une hausse que le SMICTOM devra absorber.

Certains postes de dépenses bénéficieront d'une tva à 5.5% au lieu de 10% à compter du 1^{er} janvier 2021. Une circulaire d'application est attendue pour décembre 2020. Cela permettra d'avoir une lisibilité sur les prestations concernées ou non. Le passage de la TVA de 10 à 5.5 % sur certains postes en lien avec la valorisation des déchets permet un équilibre

avec les dépenses supplémentaires en lien avec la hausse des hausses de certaines filières.

Concernant le SERTRID, les tarifs 2021 ne sont pas encore connus. Il est donc décidé de prendre en compte une hausse probable des tarifs du SERTRID pour 2021.

Il est à noter qu'en parallèle, la TGAP sur l'incinération passe de 12 à 17 euros / tonnes HT. Cela représente pour le SMICTOM des dépenses supplémentaires sur lesquelles nous ne pouvons agir de l'ordre de 37 400 euros.

Cette TGAP va continuer d'augmenter annuellement.

Il est à noter une augmentation de 100 % du tarif de maintenance du logiciel de gestion des redevances incitatives. Cette augmentation n'a pas été répercutée dans le montage de l'appel de fonds présenté.

En raison de ces différents aléas, pour des tonnages prévisionnels identiques à 2020, nos prévisions de dépenses augmentent d'environ 75 000 euros. L'augmentation des dépenses aurait pu être plus importante mais elles sont limitées grâce à la baisse du taux de tva sur certaines dépenses.

- **Recettes**

La crise sanitaire ainsi que la crise sur les matériaux recyclés vont impacter fortement les recettes extérieures.

Ainsi, les prix de rachat des matériaux passent quasiment tous à 0 ou alors au seuil minimal.

Le verre, qui jusqu'ici n'était pas impacté, est aujourd'hui dans une situation de surstock. Cela implique une baisse des tarifs de rachat avec effet rétroactif au 01/07/2020. Ainsi, à compter du 01/07/2020, le verre passe d'un prix de rachat de 23,97 euros / tonne à un tarif de 13,21 euros / tonne.

La perte financière pour le SMICTOM sera donc conséquence si la baisse des tarifs de rachat du verre se poursuit.

Pour les soutiens des éco-organismes, les soutiens devraient se maintenir sauf sur le soutien « Citeo – papier » en raison de la baisse de la présence du papier dans les sacs de tri.

Ainsi, les recettes, seraient inférieures de l'ordre de 30 000 euros par

2020 en lien avec l'absence de rachat des matières recyclées sauf les bouteilles.

Conclusion :

Au final, avec la reprise des non dépenses 2020 / résultat des efforts de tri des habitants et des actions SMICTOM d'un montant de 164 429.10 euros, le montant de l'appel de fonds 2021 auprès des 3 CC est de 4 594 476,60 euros.

Avec les levées moyennes prises pour les calculs maintenues à l'identique par rapport à l'appel de fonds 2020 et sans modification de la grille tarifaire de calcul du SMICTOM, le montant à percevoir auprès des CC est de 4 587 782,20 euros.

TARIFS 2021 pour appel de fonds aux CC

Bacs en place au 14 septembre 2020

	120L(1)	120L	180L	240L	360L	770L	TOTAL
TOTAUX	4876	6671	4583	974	233	275	17612

TARIFS POUR APPEL DE FONDS 2021

	120L(1)	120L	180L	240L	360L	770L
Usager	101.75	101.75	101.75	101.75	101.75	101.75
Volume	16.15	77.5	98	132	255	620
Part variable	4.55	4.9	6.5	7.55	9.6	20
Nb levées prise en cpte	12	12	12	15	28	37

MONTANT PERCUS 2021 (nombre de levées variable suivant la taille de bac)

	120L(1pers)	120L	180L	240L	360L	770L	TOTAUX
Part usager	1 792 021.00						1 792 021.00
Part volume	78 747.40	517 002.50	449 134.00	128 568.00	59 415.00	170 500.00	1 403 366.90
Part variable	266 229.60	392 254.80	357 474.00	110 305.50	62 630.40	203 500.00	1 392 394.30
Nb levées prise en cpte	12	12	12	15	28	37	
MONTANT TOTAL							4 587 782.20

Aussi, par rapport à notre besoin, il manquerait la somme de 6 694.40 euros.

Ce manque d'environ 7 000 euros est absorbé par le SMICTOM sans répercussion sur les Communautés de Communes.

Sur la base de ces éléments, l'appel de fonds 2021 a été voté le
décrit ci-après :

	Appel fonds 2020	Régul 2020	Appel de fonds réels 2020 (avec régul)
CCRC	1 356 888.40 €	-27 898.25 €	1 328 990.15 €
CCD	1 439 899.25 €	-25 175.55 €	1 414 723.70 €
CC Vosges Sud	1 816 596.20 €	-6 086.55 €	1 810 509.65 €
TOTAUX	4 613 383.85 €	-59 160.35 €	4 554 223.50 €

	Appel fonds 2020	Appel fonds 2021	Différence 2020 / 2021
CCRC	1 356 888.40 €	1 348 299.60 €	-8 588.80 €
CCD	1 439 899.25 €	1 426 865.85 €	-13 033.40 €
CC Vosges Sud	1 816 596.20 €	1 812 616.75 €	-3 979.45 €
TOTAUX	4 613 383.85 €	4 587 782.20 €	-25 601.65 €

IV. Les orientations budgétaires

4.1 Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement du SMICTOM se rapportent :

- à la gestion courante du Syndicat et de ses ressources humaines,
- aux contrats de prestations de services et de traitement des déchets,
- au fonds de roulement nécessaire afin d'éviter les lignes de trésorerie.

➤ Gestion courante du Syndicat et de ses ressources humaines

Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion courante du SMICTOM et de ses ressources humaines se décomposent de la façon suivante :

- salariés en place titulaires, stagiaires et contractuels,
- actions en lien avec la prévention,
- gestion de l'ancienne décharge et garantie financière,
- la gestion courante des installations appartenant au SMICTOM (maintenance, réparations, fluides...),
- la poursuite des actions à destination des communes (fonds pneus, soutien aux opérations de nettoyage de la nature, fonds de soutien pour les catastrophes naturelles, newsletter, ouverture adaptée des installations, financement pour la location d'un broyeur à végétaux...),
- la communication.

L'année 2021 sera consacrée au lancement des études diverses marchés de collecte en cours au 31/12/2022 avec un budget de 40 000 euros qui y est consacrée :

- Etude biodéchets,
- Etude nouvelles déchèteries,
- Etude pour optimisation des collectes et des déchèteries,
- Poursuite de l'uniformisation des tarifs
- Nouvelle étude décharge pour allègement
- Refonte de nos statuts (demande de la préfecture) avec un accompagnement par un avocat : 15 000 euros.

En parallèle, les actions suivantes seront poursuivies ou mises en œuvre :

- Mise en place bricothèque,
- Campagne de communication en porte-porte pour le tri avec capitalisation sur les fiches reçues suite au contrôle des sacs de tri et- en impliquant les CC et les communes,
- Campagne de communication sur la composition d'une facture déchets (volumes devant un foyer),
- Nouveau site internet,
- Poursuite animations préventions « classiques »,
- Lancement campagne en janvier – février 2021 de vente de poule réformée à 2,50 euros l'unité avec une première opération de 400 poules soit un montant de 1000 euros avec un max de 2 poules par foyer avec charte (sous réserve de l'évolution de la grippe aviaire),
- Achat d'un stock de composteurs pour les ventes hors opération annuelle.

Aucun nouveau projet, impactant les collectes, ne sera mis en œuvre sur 2021.

➤ **Contrats de prestations de services et de traitement des déchets**

Les dépenses de fonctionnement en lien avec les prestations de services et de traitement des déchets se décomposent de la façon suivante :

- marché de collecte des OMr, de collecte et tri du sélectif et de gestion des services de déchèteries fixes et mobiles attribué à la société Coved,
- marché de tri des recyclables avec COVED
- traitement des Omr, encombrants et des déchets verts,
- marché d'achat des sacs de tri et achat de bacs.

Les dépenses de fonctionnement se présentent donc de la façon

BUDGET 2020 / prévisionnel 2021

	Budget prévisionnel 2020	Budget 2020 réalisé proratisé 12 mois	Budget 2021 proposé
	TTC	TTC	TTC
DEPENSES			
Ordures ménagères - collecte			
SOUS TOTAL	839 409.24	839 409.22	843 364.97
Tri sélectif			
SOUS TOTAL	1 418 382.43	1 388 571.76	1 381 730.92
SERTRID			
SOUS TOTAL	1 454 920.00	1 391 608.91	1 590 365.20
Déchèteries (traitement/transport)			
SOUS TOTAL	843 067.47	816 831.90	811 479.63
DIVERS			
SOUS TOTAL	59 271.73	63 282.08	63 090.00
REDEVANCE INCITATIVE			
SOUS TOTAL	15 000.00	16 572.12	15 000.00
FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
SOUS TOTAL	963 000.00	921 000.00	963 000.00
TOTAL DEPENSES	5 593 050.87	5 437 276.00	5 668 030.72

➤ Fonds de roulement

En complément des dépenses détaillées ci-avant, afin d'assurer la gestion courante et quotidienne du syndicat, il est nécessaire d'avoir un fonds de roulement de l'ordre de 1 à 1.1 millions d'euros. Ce fonds de roulement évite le recours à des lignes de trésorerie qui pourraient être coûteuses pour le syndicat et donc les usagers.

A titre d'exemple :

Si le SMICTOM devait solliciter une ligne de trésorerie d'1 million d'euros, sur 6 mois, avec un taux de 0.9%, représentait la somme de 4550 euros de frais bancaires pour le SMICTOM et donc les habitants.

En effet, dans l'attente de l'acquittement des appels de fonds trimestriels par les Communautés de Communes et des versements des soutiens financiers par les éco-organismes de plus en plus long, les factures mensuelles sont acquittées sur le fonds de roulement du SMICTOM.

L'évolution du solde dépenses / recettes de fonctionnement du SMICTOM montre que, sans la présence du fonds de roulement, les comptes du SMICTOM seraient déficitaires chaque mois (sauf décembre) avec un pic de déficit d'environ d'1 million en cours d'année.

En 2021, afin de répondre à une suggestion formulée par la Communauté de Communes des Vosges du Sud, la garantie pour la décharge d'un montant de 380 000 euros fera l'objet d'une inscription en provisions pour risques au lieu d'être intégrée dans le besoin en fonds de roulement.

Au cours du second semestre 2020, les délais de paiement des Communautés de Communes se sont très largement améliorés et tendent à s'uniformiser.

- 2019 : délai de paiement moyen toutes CC confondues : 68 jours (avec des valeurs oscillant entre 30 et 115 jours),
- 2020 : délai de paiement moyen toutes CC confondues : 53 jours (avec des valeurs oscillant entre 29 et 81 jours).

4.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées des contributions des Communautés de Communes, des soutiens des éco-organismes, des ventes des matières recyclées ainsi que la facturation de divers services.

- Les appels de fonds aux Communautés de Communes représentent la principale source de recettes du SMICTOM.

Pour 2021, l'appel de fonds, voté le 12 novembre 2020, est le suivant :

	Appel fonds 2020	Appel fonds 2021	Différence 2020 / 2021
CCRC	1 356 888.40 €	1 348 299.60 €	-8 588.80 €
CCD	1 439 899.25 €	1 426 865.85 €	-13 033.40 €
CC Vosges Sud	1 816 596.20 €	1 812 616.75 €	-3 979.45 €
TOTAUX	4 613 383.85 €	4 587 782.20 €	-25 601.65 €

Malgré les différentes augmentations et les pertes de recettes attendues pour 2021, grâce à la gestion rigoureuse des dépenses / recettes, grâce au report des non dépenses 2020 de près de 165 000 euros, le SMICTOM a été en mesure de proposer un appel de fonds 2021 sans augmentation aux Communautés de Communes.

Il est même à noter une légère diminution de l'appel de fonds pour chacune des Communautés de Communes en 2021 par rapport à 2020, hors remboursement de la régularisation sur l'appel de fonds 2020.

- Les recettes en lien avec la vente des matières sont prudentielles car les cours des matières premières secondaires sont de plus en plus incertains pour l'ensemble des produits.

La crise sanitaire ainsi que la crise sur les matériaux recyclés vont impacter fortement les recettes extérieures.

Ainsi, les prix de rachat des matériaux passent quasiment tous à 0 ou alors au seuil minimal.

A titre d'exemple, le verre, qui jusqu'ici n'était pas impacté, est aujourd'hui dans une situation de surstock. Cela implique une baisse des tarifs de rachat avec effet rétroactif

au 01/07/2020. Ainsi, à compter du 01/07/2020, le verre pas 23,97 euros / tonne à un tarif de 13,21 euros / tonne.

La perte financière pour le SMICTOM sera donc conséquence si la baisse des tarifs de rachat du verre se poursuit.

Ainsi, les recettes sur la vente des matières, seraient inférieures de l'ordre de 30 000 euros par apport à l'appel de fonds 2020 en lien avec l'absence de rachat des matières recyclées sauf les bouteilles.

- CITEO est le principal éco-organisme. Il soutient les tonnes triées et recyclées d'emballages ménagers. Pour 2021, les recettes devraient rester proches de celles des exercices précédents pour un montant d'environ 690 000 euros. Si la consigne venait à être votée et / ou si les bornes de récupération des bouteilles plastiques se multiplient au niveau des surfaces alimentaires, les recettes pourraient baisser puisqu'elles sont proportionnelles aux matériaux recyclés

Pour les autres éco-organismes, malgré les modifications des modalités de financement qui nous parviennent depuis le début décembre 2020, ceux-ci devraient se maintenir sauf sur le soutien « Citeo – papier » en raison de la baisse de la présence du papier dans les sacs de tri.

- De la refacturation des prestations (location de bennes aux communes, serrures, sacs prépayés, passage des professionnels en déchèteries...).

Les recettes de fonctionnement se présentent donc de la façon suivante :

BUDGET 2020 / prévisionnel 2021

	Budget prévisionnel 2020	Budget 2020 réalisé proratisé 12 mois	Budget 2021 proposé
	TTC	TTC	TTC
RECETTES			
Participation des COM COM	4 613 383.85	4 613 383.85	
Régularisation appel fonds (année précédente)	-22 527.41	-22 527.41	-59 160.35
SOUS TOTAL	4 590 856.44	4 590 856.44	-59 160.35
Recettes diverses			
SOUS TOTAL	61 714.00	69 690.24	58 956.22
Soutiens éco-organismes / vente matériaux			
SOUS TOTAL	938 506.96	941 158.42	909 284.30
Reprise sur non dépense 2020 et résultat des efforts de tri des habitants sur l'année 2020			
	0.00	0.00	164 429.10
TOTAL RECETTES	5 591 077.40	5 601 705.10	1 073 509.27

4.4. Les dépenses d'investissement

En 2021, les investissements porteront sur les éléments détaillés dans le tableau ci-dessous. Ces dépenses sont en lien avec les orientations définies dans le plan de mandature 2020-2026 et les actions proposées lors du vote de l'appel de fonds 2021 le 12 novembre 2020.

Suite aux échanges en bureau du 21 décembre 2020, le projet d'implantation d'un distributeur automatique des sacs de tri (budget prévu : 30 000 euros) est mis en stand-by afin d'affiner les coûts et d'approfondir les négociations avec les fournisseurs des équipements.

Ces dépenses seront réalisées sur les fonds propres du SMICTOM à l'identique des investissements faits lors de la mandature 2021 - 2020 (reprise en régie de la gestion des bacs, déchèterie semi-fixe de Champagny, remplacement de l'ensemble du parc de PAV verre, travaux d'améliorations de la déchèterie d'Etuefont...).

Libellé	Montant en euros TTC
Achat de bacs ordures ménagères (multiplication des casses sur les bacs datant de 2011 - 2012)	24000
Véhicule utilitaire d'occasion	10000
Subventions aux communes pour les PAV verre enterrés au titre de l'année 2021	15000
Changement de sens de la déchèterie de Champagny (reste à charge SMICTOM car une partie est prise en charge par la CCRC)	7270
Aménagement en lien avec les zones de collectes des déchets verts (prévention et réduction des tonnages) dont 6120 euros pour le renforcement d'un mur de l'ancienne déchèterie	60000
Adaptation ancienne déchèterie pour accueil des professionnels	30000
Travaux divers d'entretien sur les bâtiments	2750
Matériel bureau et informatique (licences anti-virus et autres)	2000
Séparateur hydrocarbure déchèterie Etuefont	9792
Rails des portails du quai de transfert + mise en place butée pour quai de transfert	20000
Marquage au sol quai de transfert + bornes de badgeage	10000
Changement portail sortie déchèterie Etuefont	11127.72
Montant total investissement 2021 en travaux ou acquisition	201939.72

Suite à la délibération du 12 novembre 2020 concernant les autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021, il est obligatoire de reprendre les montants votés.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Installation Générales, Agencement, Aménagement (art 2135 fonct 812) : 2 500 € (10 000 € au budget),
- Travaux déchèterie ou quai de transfert (art. 2138 fonct 812) : 30 000 € (120 000 € au budget),
- Autres matériels et outillage (art. 2158 fonct 812) : 5 000 € (20 000 € au budget),
- Achats de matériels informatiques (art 2183 fonct 812) : 500 € (2 000 € au budget),
- Achats de Bacs OM ou PAV (art. 2188 fonct 812) : 12 500 € (50 000 € au budget).

Total : 50 500 € (soit ¼ du budget 2020 pour l'ensemble des articles).

4.5. Les recettes d'investissement en 2021

Elles seront composées essentiellement des éléments suivants :

- Le FCTVA (fond de compensation de la TVA),
- L'amortissement des immobilisations,
- L'excédent 2020 restant à connaître (CA 2020 non réalisé à la date du présent ROB).

L'excédent d'investissement constitue un capital qui permettra au SMICTOM, en fonction des futures décisions, de procéder à l'acquisition de certains équipements sans avoir recours ou de manière minimale à l'emprunt (exemples : achat bacs biodéchets, achat bacs jaunes, développement des PAV verre enterrés, création d'une nouvelle déchèterie ...).

Des ventes d'équipements non utilisés sont également envisagées (lame à neige par exemple).

V – Les engagements pluriannuels

Aucun programme n'a été proposé en 2020.

En 2021, plusieurs projets seront à l'étude, comme par exemple la mise en place de la collecte des biodéchets, la refonte des systèmes de collectes des déchets ménagers et assimilés.

VI - Structure et la gestion de la dette

En matière d'endettement, il n'y a plus qu'un seul emprunt en cours :

- travaux d'aménagement de la déchèterie d'Etueffont avec des annuités de 42 621.04 euros arrivant à terme fin 2030.

Emprunt	2017	2018	2019	2020	2021
Déchèterie	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €
Bacs OM	186 024.72 €				
TOTAL	228 638.76 €	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €

Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé par la mandature 2021-2020, l'ensemble des investissements étant réalisé sur fonds propres.

Sur 2021, aucun emprunt n'est envisagé.

VII - Gestion des ressources humaines

L'année 2020 n'a été marquée par aucun fait marquant d'un point de vue du personnel. L'effectif est stabilisé à 6 personnes.

Il sera cependant noté les points suivants :

- demande d'un temps partiel à 80 % pour éducation d'enfant d'un adjoint administratif suite à un congé parental,
- promotion par avancement de grade d'un technicien principal 2^{ème} classe en technicien principal 1^{ère} classe,
- titularisation d'un adjoint administratif.

Un accident du travail est à déplorer sur l'année 2020. Celui-ci est

Sur 2021, aucune modification de l'effectif des agents titulaires n'est prévue.

Parmi ces 6 collaborateurs, certains bénéficient d'un aménagement de leur temps de travail renouvelable annuellement sur demande écrite :

- 1 bénéficie d'un temps de travail à 90 %,
- 2 bénéficient d'un temps de travail à 80 %.

Quatre services civiques ont rejoint les effectifs du SMICTOM à compter du 1^{er} janvier 2021 pour des périodes allant de 6 à 8 mois ; la crise sanitaire n'ayant pas permis leur recrutement en 2020. Ceux-ci auront 2 objectifs :

- créer / gérer une « matériauthèque » à la déchèterie d'Etueffont,
- sensibiliser les habitants au tri sélectif en porte-à-porte.

Des remplacements de personnel sont prévus en cas d'arrêt maladie ou lors des congés notamment sur la partie maintenance des bacs. Une convention de mise à disposition a été signée, à cet effet, avec le centre de gestion du Territoire de Belfort.

Des avancements de grade et des suppressions de postes existants mais non pourvus, sous réserve des avis du Comité syndical et de la Commission de réforme et Comité Médical des collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG 90 pourront être réalisés.

L'évolution des effectifs est le suivant :

Personnel	2018	2019	2020	2021
Titulaire	2 adjoints administratifs 1 adjoint administratif en congé parental jusqu'au 01/09/2018 1 technicien	1 attaché 4 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique	1 attaché 2 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique	1 attaché 3 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique
Stagiaire	1 attaché 1 adjoint administratif 1 adjoint technique		1 adjoint administratif	
Contractuel	1 adjoint technique en remplacement du congé parental jusqu'au 15/10/2018 1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés) 1 adjoint administratif sur 3 mois (badge)	1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés)	1 adjoint administratif sur 3 mois (remplacement congé maternité) 1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés)	1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés)
Autre type de contrat	1 apprenti depuis le 03/09/2018	1 apprenti		2 à 4 services civiques

VIII - Conclusion

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité du travail effectué ces dernières années. Malgré les aléas financiers s'annonçant, il est indispensable de maintenir un service public de qualité auprès de nos usagers.

Pour les années à venir, il est important de rester vigilant en matière de gestion budgétaire. Il ne faut pas négliger l'impact d'une baisse des recettes liées au recyclage (vente des matières et soutien des éco-organismes), l'impact des baisses des tonnages d'ordures ménagères incinérées au SERTRID, l'augmentation de la TGAP d'ici 2025 sur l'incinération, le pic de la dette SERTRID qui atteindra son seuil maximal en 2029...

Ces différents items vont impacter défavorablement les budgets.

L'année 2021 sera aussi probablement décisive dans les orientations à prendre concernant la collecte des biodéchets et les futures modalités de collecte et de gestion des déchèteries.

Les membres du Comité Syndical sont ainsi invités à échanger sur les orientations budgétaires 2021.

